

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Convocation : 17/05/2023 Affichage : 17/05/2023

Quorum : 20

Présents : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Nombre de votants : 31

Le mercredi 24 mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 17/05/2023.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, M. ANQUETIL Dominique, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, M. HAMELIN Henri, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme RICHARD Céline.

Absents Excusés : Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme GOSNET Cindy (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M. DEVISE Gérard), M. GUYOT Philippe (donne pouvoir à M. ANQUETIL Dominique), Mme LESSIRARD Emmanuelle (donne pouvoir à Mme ENGRAND Corinne), Mme MARTIN Valérie (donne pouvoir à M. BLANCHARD Cyril), M. MASSON Didier (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. POIRIER Franck).

Absents : Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. HAGHEBAERT Frédérick, Mme MASSE Maryse, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Monsieur LEPRETRE Laurent est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Commune déléguée de Tourouvre - 1^{ère} tranche d'accès au lotissement Les touches et à la nouvelle gendarmerie :

- mise au point du prévisionnel de travaux et du contrat de maîtrise d'œuvre

5° Construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai :

- plan de financement actualisé

6° Vote des subventions aux associations – budget 2023

7° Commune déléguée de Randonnai : acquisition d'une parcelle (chemin de la Beugeardière – 185m²)

8° Commune déléguée de Tourouvre :

- dénomination du Dojo et du parking,

- modification de la dénomination de la rue Brière

9° Questions diverses

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant :

Mise en place d'un emploi de vacataire pour le gîte communal.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout du point exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire fait part de la présence de Monsieur DEVOL Philippe, en sa qualité de stagiaire auprès du Centre de Gestion de l'Orne, dans le cadre d'une formation de secrétaire de mairie, sur une période de 3 mois. Les services de la commune de Tourouvre au Perche accueillent Monsieur DEVOL Philippe 2 fois par semaine.

Monsieur DEVOL Philippe précise qu'il est à disposition de tous les services de la commune (secrétariat, comptabilité, urbanisme, état civil, police municipale, gestion des cimetières, accueil du public) ; précise qu'également une rencontre s'est déroulée au secrétariat de la commune déléguée de Lignerolles et qu'une demi-journée sera consacrée à la découverte du fonctionnement du CIAS des Hauts du Perche.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LEPRETRE Laurent est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

Madame LAMARRE Nicole demande la justification du nombre de votants aux délibérations qui concernent les comptes administratifs (23 contre 25 pour les autres délibérés).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du CGCT et précise que le Maire ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et doit quitter la salle. En conséquence, il ne pourra pas non plus se prononcer pour le conseiller absent lui ayant donné pouvoir. En l'occurrence, Monsieur le Maire expose qu'un pouvoir lui avait été donné.

Le procès-verbal du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

DECISION N°2023-054

Décide d'accepter les termes de la proposition d'adhésion au C A.U.E de l'Orne, pour un montant de **350 € (2023), pour la commune de Tourouvre au Perche.**

Madame ENGRAND Corinne demande quel est le rôle du CAUE.

Monsieur le Maire expose que l'association de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement prodigue des conseils à la demande des communes et particuliers dans les domaines précités.

DECISION N°2023-055

Décide d'accepter le devis n°60000315214/1 du 5/04/2023 de la société **CHUBB SICLI** Rue François Arago BP 46 14123 IFS, d'un montant de **73,82 € HT**, concernant le **contrat de maintenance des extincteurs – Local Médical Allée des Cloutiers, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

DECISION N°2023-056

Décide d'accepter le devis n°60000315133/3 du 5/04/2023 de la société **CHUBB SICLI** Rue François Arago BP 46 14123 IFS, d'un montant de **2 013,93 € HT**, concernant la **fourniture et l'installation de matériel de protection incendie et d'une alarme d'évacuation incendie de type 4 au cabinet de Kinésithérapie 17 rue du 13 Août 1944, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

DECISION N°2023-057

Décide d'accepter le devis n° D 197103 du 06/04/2023 de **CAP VET** de Moulins La Marche-53 Rue du Stade 61380 Moulins La Marche, d'un montant de **2 626,25 € HT**, concernant la **stérilisation de chats, sur la commune de Tourouvre Au Perche.**

Madame ENGRAND Corinne demande la justification de la dépense.

Monsieur le Maire expose que la municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune, et doit organiser leur prise en charge et leurs soins. Un partenariat s'est mis en place avec l'association La main à la Pattoune. La procédure en premier lieu est de se rapprocher du service de Police municipale de la commune pour une prise en charge de l'animal errant.

Pour la dépense exposée ci-dessus il s'agit de la stérilisation et l'identification de chats errants, très nombreux sur le territoire.

DECISION N°2023-058

Décide d'accepter le devis n° DE01471 du 02/03/2023 de **PLESSIS Matthieu** Les Fontaines 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, d'un montant de **1 819,40 € HT**, concernant la **fourniture et la pose d'une citerne fioul et d'un compteur fioul à la salle Zunino, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Madame ENGRAND Corinne demande la justification de la dépense.

Monsieur ANQUETIL Dominique, expose qu'il convient d'apporter des améliorations à la consommation du système de chauffage sur ce site. Cela implique le remplacement d'une citerne et la mise en place d'un compteur, permettant ainsi une facture plus juste lors des locations de la salle (jusqu'à présent un forfait d'indemnisation était appliqué, bien en deçà du coût supporté par la commune lors de la mise en route du chauffage)

DECISION N°2023-059

Décide d'accepter le devis n° DL2017172 du 17/04/2023 de **LEGAY Paysage** Sainte Anne Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le **déblaiement d'un tas de branches bloquant le chemin de « La Garenne »**, pour un montant de **300 € HT**, sur la commune déléguée de Tourouvre.

DECISION N°2023-060

Décide d'accepter le devis n° 12442 du 06/04/2023 de **CONTY** 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON, concernant les frais d'accès au réseau et l'abonnement **Fibre Optique** (Wifi et téléphone) au **stade de foot** pour un montant de :

- **Frais d'accès au réseau Fibre Optique : 150 € HT,**
- **Abonnement Fibre : 60 € HT par mois,**

sur la commune déléguée de Randonnai.

DECISION N°2023-061

Décide d'accepter le devis n° DE00006040 du 04/04/2023 de **PERCHE INFO** 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant l'achat d'un **onduleur pour le Service comptabilité**, pour un montant de **95 € HT**, sur la commune de Tourouvre au Perche.

DECISION N°2023-062

Décide d'accepter le devis n° DE001047 du 16/03/2023 de **ALERT INCENDIE** Parc d'Activités de la Forge Le Lieu Allais 14130 CLARBEC, concernant la fourniture d'**extincteurs et BAES**, pour un montant de **523,85 € HT**, à la mairie et la salle des fêtes sur la commune déléguée de Lignerolles.

DECISION N°2023-063

Décide d'accepter le devis n° DE001056 du 22/03/2023 de **ALERT INCENDIE** Parc d'Activités de la Forge Le Lieu Allais 14130 CLARBEC concernant le changement de la **batterie de l'alarme de la salle Giffard**, pour un montant de **95,90 € HT**, sur la commune déléguée d'Authueil.

DECISION N°2023-064

Décide d'accepter le devis n° DE001057 du 22/03/2023 de **ALERT INCENDIE** Parc d'Activités de la Forge Le Lieu Allais 14130 CLARBEC, concernant la fourniture d'un **extincteur pour la Mairie**, pour un montant de **89,10 € HT**, sur la commune déléguée de Bivilliers.

DECISION N°2023-065

Décide d'accepter le devis n° DE001058 du 22/03/2023 de **ALERT INCENDIE** Parc d'Activités de la Forge Le Lieu Allais 14130 CLARBEC, concernant la fourniture d'**extincteurs pour la Mairie, Eglise, Salle des Anciens, de BAES pour la Salle des Fêtes ainsi qu'une batterie pour l'alarme et plans de sécurité**, pour un montant de **844,51 € HT**, sur la commune déléguée de Randonnai.

DECISION N°2023-066

Décide d'accepter la proposition réf : PR2303-4506 du 23/04/2023 de **AIRESERVICES** ZAC de Colguen 4 rue Victor Schoelcher 29900 CONCARNEAU, concernant le passage en **libre-service de la borne électrique et la borne de vidange sur l'aire de camping-car**, pour un montant de **2 319 € HT** sur la commune déléguée de Tourouvre.

DECISION N°2023-067

Décide d'accepter la proposition réf : CT2304-0473 de **AIRESERVICES** ZAC de Colgouen 4 rue Victor Schoelcher 29900 CONCARNEAU, concernant un **contrat hotline usagers pour l'aire de camping-car**, d'une **durée de trois ans** pour un montant de **145 € HT/mois** (6 premiers mois offerts), **sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Madame PARENT Marie demande la raison de la dépense aux décisions N°2023-066 N°2023-067.

Madame DJENNADI Virginie, expose que l'Aire de camping-cars rencontre des problèmes récurrents de fonctionnement, ce qui implique des travaux de réfection de la boucle d'entrée et de la borne de passage électrique et de vidange. Il conviendra dans un second temps de mener une réflexion sur la gestion pérenne du service.

DECISION N°2023-068

Décide d'accepter le devis n°8267 du 6/04/2023 de **CONTY** 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON, concernant **l'abonnement Fibre Optique pour les 10 communes et l'atelier municipal pour un montant de 660 € HT/mois**, **sur la commune de Tourouvre au Perche.**

DECISION N°2023-069

Décide d'accepter les devis de **CHUB SICLI** Rue François Arago BP 46 14123 IFS concernant la mise en place d'un **système de sécurité de l'ERP dans le local de l'école de musique :**

- Devis n°60000315550/1 du 6/04/2023 pour un montant de **1 919,44 € HT** concernant la fourniture et l'installation des **extincteurs, de l'alarme, des plans d'évacuation et de la signalétique,**
- Devis n°60000315653/1 du 6/04/2023 pour un montant de **1 300,86 € HT** concernant la **création du système d'éclairage de sécurité,**

sur la commune déléguée de Randonnai.

DECISION N°2023-070

Décide d'accepter les devis de **OTIS** 4 Bis rue de la Cotonnière CS 25424 14054 CAEN, concernant la **mise aux normes de l'ascenseur de la mairie :**

- Devis n°45TJHWTZ du 16/09/2022 pour un montant de **1 138,05 € HT** concernant le remplacement des **contacts et commutateur de la manœuvre de dépannage,**
- Devis n°45TJNNLQ du 16/09/2022 pour un montant de **573,97 € HT** concernant le remplacement de la **commande de manœuvre de secours manuelle,**
- Devis n°45TJJCDL du 16/09/2022 pour un montant de **1 200 € HT** concernant la **téléalarme** avec écran,
- **Contrat de maintenance** n°45OGFBQU pour un montant de **20 € HT/mois** concernant le service de maintenance connectée,

sur la commune déléguée de Tourouvre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUGUET Christian, ce dernier expose différents points, dont la CDC des Hauts du Perche compétence sur le territoire, concernant les « actions de développement économique » :

- Accord sur le **Projet de Développement Economique** du territoire fin 2022 avec 3 étapes
 1. En 2022, identification/documentation par rencontre individuelle de tous les acteurs du territoire par thème (artisans, artistes, commerçants, hébergeurs, ...) avec création d'une base de données d'environ 650 opérateurs répertoriés.
 2. Rencontres avec ces acteurs par thème sur Longny les Villages et Tourouvre au Perche (8 réunions) sauf avec les professionnels de santé que nous rencontrerons lorsque le projet Santé du territoire sera finalisé.

Conclusions de ces rencontres :

 - a) Une base de données renseignée et efficace
 - b) Une première sur le territoire avec la soirée en janvier dernier dédiée aux forces vives à la salle Zu-nino de Tourouvre (240 personnes)

- c) Lancement d'une application "INTRAMUROS" consacrée à tout ce qui existe et bouge sur le territoire (800 abonnements/9000 connexions à ce jour).
3. Situation des commerces début 2023
- Vieillesse (structure/âge/méthodes)
 - Pas de recette miracle mais pas de fatalité
 - Etat d'esprit combatif et positif des collectivités pour les accompagner
 - Les 8 dernières reprises sur Randonnai et Tourouvre ont été faites essentiellement sur les 12 derniers mois par des habitants du territoire
 - Une coopération entre les acteurs économiques/partenaires/collectivités est indispensable
- Décisions pour 2023
- Réunir le 8 juin prochain à 18 heures l'ensemble des partenaires économiques du territoire (banques, notaires, agents immobiliers, chambres consulaires, cabinet d'assurances, La Poste) avec les 5 Maires des villages accueillant des commerces afin d'étudier les mesures individuelles et collectives que chacun peut prendre pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets de création et/ou de reprise des commerces, actuels et à venir
 - Contacter par tous moyens la population pour susciter et accompagner des talents ou des passions souhaitant s'installer sur le territoire (un encart va être inséré dans l'Echo des 10 bourgs prochainement distribué)
 - Travailler sur les types de commerces que nous souhaitons voir s'installer en lien avec l'identité de notre territoire
 - Résumer les pôles actuels et futurs (ORT) d'attractivité de notre territoire.

DELIBERATION 2023-05-01

Mise ne place d'un emploi de vacataire pour le gîte communal

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer la sécurité des usagers du gîte communal de Tourouvre,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE,

Article 1 : recrutement.

- De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.
- De charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.
 - Définition des missions : accueillir le public et assurer la sécurité des usagers du gîte communal de Tourouvre au Perche.

Article 2 : rémunération.

- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 68 € brut *forfaitairement par nuit effectuée*
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

CHARGE,

Monsieur le Maire, le Trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

DELIBERATION 2023-05-02

Commune déléguée de Tourouvre - 1^{ère} tranche d'accès au lotissement Les touches et à la nouvelle gendarmerie :

- mise au point du prévisionnel de travaux et du contrat de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération n°2020-01-004 du 29 janvier 2020 portant « budget annexe « Lotissement Les Touches » - viabilisation de 9 parcelles : définition de deux tranches de travaux, maîtrise d'œuvre, plan de financement ». Les tranches de travaux se décomposent comme suit :

- Tranche n°1 : viabilisation des lots n°1 et 9
- Tranche n°2 : viabilisation des lots n°2 à 8

Monsieur le Maire expose que pour cette tranche, il conviendra de mener une réflexion sur une desserte vers la rue Bernard Pommier dans un second temps.

Madame ENGRAND Corinne indique que des lots d'une surface de 500 m² seraient à privilégier

Considérant qu'il convient d'actualiser la tranche de travaux 1 :

- prestations complémentaires par rapport au 1^{er} estimatif de l'année 2020 (70 000€ HT) : bassin de rétention, étude d'impact
- actualisation tarifaire des travaux
- mise au point au contrat de maîtrise d'œuvre datant de 2019 :
 - ♦ 5 665€ HT + 710.39€ HT = 6 375.39€ HT

Monsieur le Maire expose l'estimation de la tranche de travaux N°1 :

- le prévisionnel de travaux à hauteur de : 120 238.00 € HT
- et le contrat de maîtrise d'œuvre porté à : 6 375.39€ HT

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont inhérents pour partie à la construction d'une nouvelle gendarmerie sur cette zone (3^{ème} mouture, un appel d'offres devrait être lancé fin juin 2023) et la viabilisation du lot n°9 ; des travaux sont nécessaires pour les aménagements suivants :

- une voie de desserte incluant les réseaux de télécommunication, d'éclairage public, d'électricité et d'eau
- un bassin de rétention d'eau.

Ces travaux seront financés en premier lieu par la commune et feront l'objet in fine d'un fonds de concours de la CDC des Hauts du Perche, à hauteur de 50 % du solde résiduel de l'opération. Une convention définissant la coopération financière entre les deux entités sera à établir.

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant prévisionnel de travaux exposés supra, soit 120 238 € HT pour la tranche de travaux n°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la tranche de travaux n°1,

APPROUVE la mise au point du contrat de maîtrise d'œuvre, portée à 6 375.39€ HT, qui concerne la tranche de travaux n°1,

APPROUVE le principe de conventionnement avec la CDC des Hauts du Perche dans le cadre du versement d'un fonds de concours de l'EPCI,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-05-03

Construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai : plan de financement actualisé

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai se poursuit concomitamment avec la construction de 4 logements sociaux en proximité. Cette opération a fait l'objet de plusieurs présentations aux membres du conseil municipal lors de délibérés et au vote des documents budgétaires ; au vu de la consultation des entreprises faite par Orne Habitat (délégation de maîtrise d'ouvrage), il convient de valider le plan de financement prévisionnel au vu des résultats de cet appel d'offres et des prévisions d'aménagement du local commercial (boutique + laboratoire).

Monsieur le Maire rappelle que cette opération est inscrite dans le projet de Contrat de territoire 2023-2027 (Région/Département/4 EPCI du Perche).

La collaboration avec la Foncière de Normandie (FDN) se poursuit. Une part importante de l'implication de la FDN est à finaliser tant au niveau du foncier, que de l'aménagement de la cellule commerciale ; il est proposé la poursuite du projet aux conditions suivantes :

- une indivision foncière sur une base de quotes-parts de 51% pour la FDN et 49% pour la commune de Tourouvre au Perche,
- une participation financière de la Foncière de Normandie à hauteur de 98 690€ HT,
- le plan de financement devant inclure la construction et les équipements (boutique et laboratoire).

Comme indiqué supra, Orne Habitat a procédé à une seconde consultation des entreprises en 2023 ; le coût prévisionnel de construction s'élève à : 345 606.14 € HT.

Une réunion de la commission d'appel d'offres, organisée par Orne Habitat aura lieu le 6 juin prochain dans le cadre de l'analyse des offres pour les lots de travaux,

En parallèle, une estimation pour l'aménagement du commerce, boutique et du laboratoire s'élève à :

150 343,10 € HT. Un accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) est nécessaire dans le cadre de l'implantation de l'activité artisanale ; cette prestation est chiffrée à hauteur de = 2 080.00 € HT

L'estimation prévisionnelle cumulée est de : 498 029.24 € HT

Plan de financement prévisionnel 2023 :

2023	COMMERCE BOULANGERIE RANDONNAI	%	DEMANDÉ	ATTRIBUTION	NOTIFICATION	OBSERVATIONS
€ HT	498 029,24					Orne Habitat : consultation juillet 2022 - 5 lots non pourvus (cumul offres travaux + estimations lots non pourvus : 512000€ ttc). Relance d'un Appel d'Offres en 2023 : CAO analyse des offres le 06/06/2023
DETR	90 521,70	18,18%		90 521,70	27/06/22	Notification le 27/05/2022
FNADT		0,00%				2022 Dossier non retenu
LEADER		0,00%				Programme GAL : hors fiches actions OCM : hors critères (existence commerce + 3 ans exigés)
REGION	199 211,70	40,00%	199 211,70			Projet inscrit au Contrat de territoire 2023/2027. Réponse attendue à l'automne.
DEPT 61	10 000,00	2,01%	10 000,00			AAP 2021 - Non retenu 2023 - Aide en faveur des commerces en zone rurale : demande en cours
FONCIERE DE NORMANDIE	98 690,00	19,82%	98 690,00			A l'étude
AUTO FINANCEMENT	99 605,85	20,00%				
TOTAL	498 029,24	100,00%	307 901,70	90 521,70		
	Financement partenaires		307 901,70	90 521,70		
€ TTC	597 635,09					

Votants : 31 Pour : 27 Contre : 1 (M. GUEUGNON Jean-Edouard)
 Abstentions : 3 (Mme FONFAINE Estelle, Mme LAMARRE Nicole, M. HAMELIN Henri)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé, porté au budget principal,

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux,

VALIDE le principe d'indivision avec la Foncière de Normandie selon les quotes-parts exposées par Monsieur le Maire (51% FDN / 49% Commune de Tourouvre au Perche),

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre le démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-05-04

Vote des subventions aux associations – budget 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les crédits portés au budget principal de l'exercice de 2023,

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions agrégées par la commission « Associations, sports et jeunesse » et les élus membres du bureau,

Monsieur DEVISE Gérard, expose qu'il convient de respecter le montant de 60 000€ voté au budget primitif de l'exercice 2023. Les demandes de subventions des associations ont fait l'objet d'une étude par groupes de travail (commission des « Associations, sports et jeunesse »/ USAT) selon les collèges définis au sein de l'USAT (sport/culture/animations festives). Les élus membres du bureau ont également émis des avis sur l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire expose les propositions d'attribution de subventions aux associations comme suit :

ORGANISMES	SUBVEN- TIONS 2022	DEMANDES 2023	PROPOSI- TIONS VOTE 2023	OBSERVATIONS
Les Badistes de l'étoile (badminton Tou- rouvre)	200 €	200 €	200 €	
Société de pêche de Randonnai	4 000 €	2 000 €	1 500 €	
Association de Chasse de Tourouvre	150 €	300 €	1 150 €	
Judo Club de Tourouvre	3 000 €	5 000 €	4 000 €	
Club Athlétique de Tourouvre Section Pé- tanque	300 €	600 €	300 €	
Club Athlétique de Tourouvre Section Ten- nis	0 €	0 €	0 €	
Club de football des Hauts du Perche	8 500 €	10 000 €	5 000 €	Sous réserve validation des comptes de ré- sultat et du budget prévisionnel de l'asso- ciation + 4000 € pour la participation au fi- nancement d'un mini bus. Délibération n°2021-11-08C du 12/11/2021. Conven- tion en cours de validation
Section VTT de Randonnai	2 500 €	2 500 €	1 500 €	
Section gymnastique de Randonnai	0 €	0 €	0 €	
Tourouvre au Perche Babyfoot Club	250 €	1 500 €	1 500 €	Investissement table babyfoot 1500€ (commune)
			250 €	Subv de fonctionnement à l'association 250€
Shukokai Karate Do Orne	0 €	2 000 €	700 €	

ORGANISMES	SUBVEN- TIONS 2022	DEMANDES 2023	PROPOSI- TIONS VOTE 2023	OBSERVATIONS
Country Road 61 (danse country)	500 €	2 000 €	1 500 €	Subvention exceptionnelle 10 ans de l'association : 1000€
			17 600 €	TAP SPORT
APE les Amis de l'école de Randonnai	714 €	917 €	777 €	7 €/enfant (111 en 2023)
APE de l'école de Tourouvre	1 015 €	1 350 €	917 €	7 €/enfant (131 en 2023)
Club Mémoire Haut Perché	250 €	250 €	200 €	
Les passeurs de mémoire Tourouvre 13 août 1944	250 €	0 €	0 €	
Un don pour la vie	350 €	350 €	350 €	Présence demandée lors des manifesta- tions communales
Association cantonale des Clubs d'Aînés Ru- raux de Tourouvre (ACCART)	300 €	300 €	300 €	
Harmonie de Randonnai	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
FNACA du Canton de Tourouvre (anciens d'Algérie)	150 €	150 €	150 €	
ACPG-CATM de Tourouvre (anciens Afrique du Nord)	150 €	150 €	150 €	
Club de la Beaugeardière de Randonnai	0 €	400 €	300 €	
Club de l'Amitié Tourouvraine	400 €	600 €	600 €	
Club de détente et de Loisirs de Lignerolles	0 €		0 €	
Secours catholique Paroisse Sainte Anne	500 €	200 €	200 €	
Les Baladins	0 €	0 €	0 €	
			6 444 €	TAP CULTUREL
Décofolies de Randonnai	5 000 €	2 000 €	1 000 €	
Comité de jumelage de Tourouvre/Freins- teineau	1 500 €	1 500 €	700 €	
Comite des fêtes d'Autheuil	500 €	0 €	0 €	
Comité des fêtes de Tourouvre	5 000 €	6 000 €	4 500 €	Dont 3000 € pour feux d'artifices
Comite des fêtes de Bubertré	0 €	0 €	0 €	
Comité des fêtes de La Poterie au Perche	500 €	500 €	500 €	
Lignerolles Animations	500 €	500 €	500 €	+2300 € pour feux d'artifices
Comité des fêtes de Champs	0 €		0 €	
Comité des fêtes de Randonnai Guinches et bamboches animations	500 €		1 500 €	+2300 € pour feux d'artifices
Loisirs Amitié Culture de Prépotin	500 €	500 €	500 €	
Sème ta graine	0 €		0 €	
CEPAN (Chemin de l'étoile du Perche, Art et Nature)	1 000 €	5 000 €	5 000 €	Délibération n°2023-02-15. Mandat 2023- 416 2500€
			500 €	Subvention de fonctionnement à l'associa- tion 2023
Association des Anciens élèves de Tou- rouvre	0 €	500 €	150 €	
Patrimoine & Culture d'Autheuil	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Amicale des sapeurs pompiers	800 €	1 000 €	200 €	
Les couleurs culturelles du Perche	250 €	0 €	0 €	
Les arts perchés	0 €	5 000 €	0 €	
			17 550 €	TAP ANIMATIONS FESTIVES
SPA	1 000 €		0 €	
La Main à la Patoune	400 €	1 000 €	1 500 €	

ORGANISMES	SUBVEN- TIONS 2022	DEMANDES 2023	PROPOSI- TIONS VOTE 2023	OBSERVATIONS
Prévention Routière	100 €		0 €	
Clic du Perche	100 €		0 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE-DT 61 Antenne Mortagne	0 €		0 €	
Lutlle-Ass lutte contre l'illettrisme	100 €	100 €	100 €	
La banque alimentaire d'ALENCON	200 €	0 €	200 €	
ADMR Longny les Villages	100 €	200 €	100 €	
ADMR Mortagne-Bazoches	100 €		0 €	
UNA du Perche	500 €	500 €	500 €	
ARRAPA (Radio amateur Rai)	150 €	150 €	100 €	
ASSPERCHE (Association de Sauvegarde du Petit Patrimoine)	300 €	300 €	300 €	30 €/commune déléguée
Perche Canada	800 €	1 000 €	600 €	
Amicale Personnel Communal et Intercom- munal des Hauts du Perche	0 €	700 €	500 €	Idem commune de Longny les villages Sub- vention 2023 : 500€ CDC des Hauts du Perche : Subvention 2023 : 2 000€
MJC de Longny au Perche	0 €		0 €	
Union vélocipédique Rai	800 €	1 210 €	800 €	Sous réserve de partenariat avec comité des fêtes de Tourouvre
Les Musicales de Mortagne au Perche	800 €	1 000 €	500 €	
Ecole de musique de Mortagne au Perche	0 €		0 €	
BTP-CFA ST PATERNE	0 €		0 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti Pas de demande à ce jour
3 IFA Centre Formation des apprentis d'Alençon	270 €	330 €	330 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti
Ecole des travaux publics de Normandie d'Alençon	0 €		0 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti Pas de demande à ce jour
CFA Le Mans	0 €	60 €	60 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti
MFR de Sorigny	30 €		0 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti
Parents élèves Soligny La Trappe (Pierre Perret)	0 €		0 €	7 €/enfant (5 en 2021)
Parents élèves d'Irai (Comité de la Neige)	42 €		42 €	7 €/enfant (6 en 2023)
Festivités des Hauts du Perche	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Twirling baton Crulaisien	300 €		0 €	
Randonneur du Perche	0 €		0 €	
Association sportive du collège Felix Leclerc	0 €		0 €	
Association don du sang de Mortagne au Perche	0 €	100 €	0 €	
France Alzheimer	0 €	100 €	100 €	
Badminton de L'Aigle	0 €	60 €	0 €	
La ligue contre le cancer	0 €	100 €	100 €	
USM Mortagne au Perche	0 €	570 €	0 €	
Gym de L'Aigle	0 €	120 €	0 €	
Entraid'addict 61	0 €	100 €	50 €	
VMEH	0 €	100 €	0 €	
MFR de Vimoutiers	0 €	30 €	30 €	Subvention accordée à hauteur de 30 €/apprenti

ORGANISMES	SUBVEN- TIONS 2022	DEMANDES 2023	PROPOSI- TIONS VOTE 2023	OBSERVATIONS
Les restos du cœur	0 €	100 €	100 €	
Au Tour des Terroirs du Perche	0 €	1 000 €	0 €	Achat matériel par l'USAT
USAT			5 900 €	2 500€ frais de fonctionnement USAT (DELIB 2023-02-15 MDT 2023-449 1000€) 3 400€ investissement matériel
Subv voyages scolaires	350 €	5 000 €	1 294 €	
			14 206 €	AUTRES
ASSOCIATIONS			4 200 €	Fonds de réserve pour les associations (étude au cas par cas)
TOTAL	51 971 €	73 197 €	60 000 €	

Madame FONTAINE Estelle s'étonne de voir des propositions au vote qui n'ont pas été décidées par les membres de la commission. Notamment le montant inscrit pour l'association de chasse, du football des Hauts du Perche, du babyfoot, le CEPAN, l'amicale des pompiers, l'association Perche Canada, l'amicale du personnel, les musicales de Mortagne au Perche, l'association les Resto du cœur, l'association Autour des terroirs du Perche. Les membres de la commission ont longuement travaillé sur le sujet.

Monsieur DEWISE expose que le travail de la commission a été présenté en amont du conseil municipal aux membres du bureau dans le cadre de la préparation de la présente réunion ; ceux-ci ont émis des souhaits, au demeurant à la marge des propositions faites par la commission ad hoc.

Monsieur DEWISE Gérard reprend point par point les propositions d'attribution de subventions.

Monsieur DEWISE souligne que les prestations de feux d'artifices sont disparates (dépenses soit par la commune, soit par les associations), il conviendra de mutualiser la dépense.

Madame MARTIN expose que l'association Perche Canada œuvre depuis de longues années au rayonnement du territoire dans l'hexagone et sur le continent nord-américain (visite de l'Ambassadeur du Canada en 2023) ; il conviendrait d'abonder la subvention attribuée en 2022. Monsieur DEWISE expose qu'il se rapprochera de son président.

Monsieur DUGUET Christian demande la justification de la proposition d'attribution de subvention à l'Association Les festivités des Hauts du Perche.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques expose qu'il s'agit d'une association qui organise des spectacles sur la CDC des Hauts du Perche en partenariat avec le Département de l'Orne, entre autres ; des artistes se sont d'ailleurs produits à Tourouvre (Festival du Printemps de la Chanson), Lignerolles (magie et conte médiéval).

Monsieur le Maire propose que soit voté l'attribution des subventions exposées dans le tableau ci-dessus.

Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution de subventions comme indiquée ci-dessus

DELIBERATION 2023-05-05

Commune déléguée de Randonnai : acquisition d'une parcelle (chemin de la Beugeardière – 185m²)

Monsieur le Maire expose qu'un administré propose l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur la commune déléguée de Randonnai ; cette parcelle est cadastrée Section 343 B n°819, situé Chemin de la Beugeardière.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques précise qu'il s'agit de l'acquisition partielle de cette parcelle, soit une estimation de 185m² environ ; les proportions de surface seront à établir par un géomètre expert. Cette portion concerne l'implantation de places de stationnement public existantes comme projeté sur le plan ci-dessous :



Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée Section 343 B n°819, pour partie (estimation de 185m² environ), comme exposé supra, à l'euro symbolique,
 DECIDE que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la commune de Tourouvre au Perche,
 DONNE délégation à Monsieur le Maire pour désigner l'office notarial en charge des formalités administratives, diligenter et mener toute procédure administrative afin de finaliser la présente opération,
 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

Commune déléguée de Tourouvre :

- dénomination du Dojo et du parking, modification de la dénomination de la rue Brière



DELIBERATION 2023-05-06a

Dénomination du Dojo - Tourouvre

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jacques NORTIER en sa qualité de Maire de Tourouvre (1977 à 1989) a œuvré pour la mise en place du Dojo sur la commune (rue Brière) et de surcroît ce dernier a été président de l'association Judo club de Tourouvre.

Monsieur le Maire propose que le bâtiment dédié à la pratique du sport d'arts martiaux soit dénommé en son nom, Jacques NORTIER.

Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le bâtiment accueillant le Dojo sur la commune déléguée de Tourouvre soit nommé Jacques NORTIER.

DELIBERATION 2023-05-06b

Modification de la dénomination de la rue Brière -Tourouvre

Monsieur le Maire expose que Monsieur Brière était un des quatre promoteurs (Cheron, Juignet, Mondrel, Brière) qui ont œuvré sur la commune au 19^e siècle. Ils ont acquis le château, ses dépendances, le parc... Ils ont ainsi pu reconcevoir l'urbanisation du bas du bourg en détruisant une partie du château et en ouvrant de nouvelles voies.

Les rues et places Juignet, Chéron et Mondrel ont été renommées il y a plusieurs années.

Monsieur le Maire rappelle les liens forts avec la municipalité allemande de Freiensteinau depuis plus de 40 ans. Il conviendrait d'appuyer cette relation et rebaptiser la rue Brière comme suit : « rue Johannes KARL », décédé.

Mme FONTAINE Estelle, indique être habitante de cette rue et expose qu'il conviendrait que les résidents approuvent cette proposition en amont. Ce changement d'adresse serait une contrainte pour les riverains ; elle ajoute que le nom de cette rue est en lien avec l'histoire du château de Tourouvre.

Votants : 31

Pour : 2

POIRIER Franck et 1 pouvoir de SAUVANEIX Alexandra.

Contre : 29

AGIN Didier, ANQUETIL Dominique et 1 pouvoir de GUYOT Philippe, BLANCHARD Cyril et 1 pouvoir MARTIN Valérie, BOUTTIER Jean-Jacques et 1 pouvoir de CHAMARET Stéphanie, DESMONTS Noël, DUGUET Christian, DEVISE Gérard et 1 pouvoir de GUEUGNON Jean-Edouard, DJENNADI-MENEGHINI Virginie, ENGRAND Corinne et 1 pouvoir de LESSIRARD Emmanuelle, FONTAINE Estelle, HAMELIN Henri, LAMARRE Nicole, LARRIVIERE Jean, LEPRETRE Laurent, MANNOURY César, MANNOURY Christophe et 1 pouvoir de GOSNET Cindy, MARTIN Jocelyne, PARENT Marie, PETIT Bruno, POUILLAIN Francine 1 pouvoir MASSON Didier, RADIGUET Angéline, RICHARD Céline.

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de garder le nom de la rue Brière sur la commune déléguée de Tourouvre

DELIBERATION 2023-05-06c

Dénomination du parking rue Brière - Tourouvre

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement la commune déléguée de Tourouvre est étroitement liée à la ville de Freiensteinau (municipalité allemande). Les relations entre Tourouvre/Freiensteinau datent de 1977. Le Maire allemand de l'époque se dénommait Johannes KARL, il fut l'un des initiateurs du jumelage. L'assemblée débat sur des hypothèses de dénomination de l'espace public composé du parking rue Brière. Madame MARTIN Jocelyne précise qu'un square sur la commune déléguée de Tourouvre est déjà dénommé « square Freiensteinau ».

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques demande si une rue « Tourouvre » existe sur la commune de Freiensteinau. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame POUILLAIN Francine expose que le minigolf jouxtant le parking rue Brière pourrait être inclus à cette dénomination.

Monsieur le Maire propose que l'espace contenant le parking de stationnement public et le minigolf situé rue Brière soit dénommé « Espace Johannes KARL »

Votants : 31

Contre : 8

ANQUETIL Dominique et 1 pouvoir de GUYOT Philippe, DUGUET Christian, FONTAINE Estelle, DESMONTS Noël, MANNOURY Christophe et 1 pouvoir de GOSNET Cindy, RADIGUET Angéline .

Abstentions : 8

BOUQUIER Jean-Jacques et 1 pouvoir de CHAMARET Stéphanie, ENGRAND Corinne et 1 pouvoir de LESSIRARD Emmanuelle, MARTIN Jocelyne, PARENT Marie, PETIT Bruno, RICHARD Céline.

Pour : 15

AGIN Didier, BLANCHARD Cyril et 1 pouvoir MARTIN Valérie, DEVISE Gérard et 1 pouvoir de GUEUGNON Jean-Edouard, DJENNADI-MENEGHINI Virginie, HAMELIN Henri, LAMARRE Nicole, LARRIVIERE Jean, LEPRETRE Laurent, MANNOURY César, POIRIER Franck et pouvoir de SAUVANEIX Alexandra, POUILLAIN Francine 1 pouvoir MASSON Didier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la dénomination de l'espace contenant le parking de stationnement public et le minigolf, situé rue Brière sur la commune déléguée de Tourouvre, comme suit :

« Espace Johannes KARL »

Questions diverses :

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie dépose à chaque membre le livret de présentation 2023 du Parc Naturel Régional du Perche « Le Perche ... Laissez-vous guider », précise que ce document est établi en collaboration avec toutes les Communautés de communes du Perche. Le sommaire est joint ci-dessous :

Sommaire



Découvrir

Le réseau des sites de visite du Perche	p 04
Autres musées et maisons thématiques	p 05
Villes et villages de caractère	p 10
Les routes tranquilles du Perche	p 12
Manoirs, châteaux et moulins	p 15
Patrimoine religieux	p 16
Sites naturels	p 18
Forêts domaniales	p 21
Parcs et jardins	p 25
Le cheval percheron, un emblème vivant	p 26
Ateliers d'art et d'artisanat	p 28
Antiquités, brocantes et galeries	p 30
	p 34



Savonner

Restaurants	p 50
Dans le Perche, à chaque jour son marché !	p 51
À la rencontre des producteurs fermiers	p 55
	p 56



Bouger

Randonnée et itinérance	p 38
Loueurs et réparateurs de vélo	p 39
Auprès d'animaux ou à la ferme	p 41
À la rencontre des chevaux	p 42
Au bord de l'eau	p 43
Piscine - Espace bien-être	p 45
Pêche	p 46
Sur terre ou dans les airs	p 46
À faire en intérieur	p 48
	p 49

Les grands rendez-vous du Perche

p 60

Direction de la publication : Parc naturel régional du Perche
Rédaction : Parc naturel régional du Perche, offices de tourisme du Perche
Conception graphique : Christophe Aubert
Photo de couverture : © Max Coquard Bestjobers
Impression : imprimerie TechniGraphic
Imprimé en mai 2023 à 25000 exemplaires
Document non contractuel.



Madame FONTAINE Estelle déplore la coupure de l'éclairage public sur la commune.

Monsieur le Maire expose qu'au vu de la flambée du coût de l'électricité, il convient de mener une gestion rigoureuse du poste de dépense en la matière et de profiter de cette période estivale pour appliquer une coupure totale de l'éclairage public, les journées de visibilité *naturelle* étant plus longues.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques rappelle que le Festival SILV'ARTS est lancé, des artistes locaux et internationaux se produiront du 23 mai au 3 juin sur le territoire.

La séance est levée à 21h06mn

Le secrétaire,
M. LEPRETRE Laurent

Le Maire,
Franck POIRIER

